

Déclaration générale
du fournisseur pour les échanges non préférentiels

En-tête de l'entreprise

La présente déclaration du fournisseur est valable **une année** du *(date)* au *(date)*

N° d'article Description du produit

(ou renvoi à une liste séparée)

Les marchandises auxquelles se rapporte le présent document commercial sont originaires de Suisse selon les dispositions des articles 9 à 16 de l'Ordonnance du 9 avril 2008 sur l'attestation de l'origine non préférentielle des marchandises (OOr) et de l'Ordonnance du DEFR du 9 avril 2008 sur l'attestation de l'origine non préférentielle des marchandises (OOr-DEFR).

- La marchandise a été produite par notre entreprise.
- La marchandise a été produite par (société, adresse, localité):

.....

L'auteur de la présente déclaration d'origine a pris connaissance du fait que l'indication inexacte de l'origine selon les art. 9 ss. OOr et les art. 2 ss. OOr- DEFR entraîne des mesures de droit administratif et des poursuites pénales.

Lieu, date, société, signature

.....

En cas de modification des indications d'origine susmentionnées, nous informerons immédiatement la Chambre de commerce.

Société, signature

.....